

Département
du
Pas-de-Calais

Arrondissement
d'Arras

Canton
de Dainville

Séance
Du
24 juin 2019

N° 20190624QD1

OBJET

**PROCEDURE ETAT
ABANDON
MANIFESTE
ANCIENNE CLINIQUE**

COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix neuf, le vingt quatre juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni EN MAIRIE ANNEXE au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 13 juin 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Philippe FANIEN, Carole ROUX, Laurent CARON, Eric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Anne GUERVILLE, André BOUZIGUES, Daniel BRACHET, Jean-Marie BRIANCHON, Muriel MESSEANNE, Hervé EVRARD, Sylvie GOZET, Christelle de FOLLEVILLE, Hervé ACCART, Paul DERASSE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Claude FAUQUEMBERGUE qui donne procuration à Hervé EVRARD, Joël WOZNIAK qui donne procuration à Laurent CARON, Patricia VAAST qui donne procuration à Philippe FANIEN.

ETAIENT ABSENTS

Annick VERITÉ, Laurence QUINION, Sophie LEPRAND et Frédéric TERMINE.

Madame Muriel MESSEANNE est élue secrétaire.

Vu le site de l'ancienne clinique abandonné, en très mauvais état, fréquenté régulièrement par des individus dont des vidéos et des photos circulent sur le net et sur lequel les services de Police interviennent régulièrement ;

Vu les dégradations, l'insécurité et la pollution visuelle en raison du manque d'entretien de l'environnement de l'ouvrage,

Considérant que l'accès à ce site peut entraîner une mise en danger d'autrui malgré la clôture ;

Considérant que le bâtiment se dégrade et que la pollution visuelle est visible en raison d'un manque d'entretien de l'environnement ;

Conformément à l'article L.2243-1 du CGCT et sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en œuvre une déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à entamer toutes les démarches pour cette procédure ;
- d'échanger avec l'Etablissement Public Foncier sur son accompagnement.

Rendu exécutoire
compte tenu de la
publication le

de l'envoi en
Préfecture le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour expédition conforme

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

10 JUIL. 2019

ARRIVÉE



Alain VAN GHELDER,
Maire de Sainte-Catherine.

